

## **Municipalité de Morin-Heights**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le jeudi 10 mars 2022, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Gilles Saulnier  
Madame la conseillère Carole Patenaude  
Madame la conseillère Louise Cossette

formant quorum sous la présidence du maire Tim Watchorn.

Le Directeur général, Hugo Lépine est absent.

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions des articles 152 et suivants du Code municipal de l'article 10 du Règlement (564-2018) sur les règles de fonctionnement des séances du conseil.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation.

#### **99.03.22      OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**

---

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption - Règlement (635-2022) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme pour limiter l'application de l'exception à la suspension des opérations cadastrales
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **100.03.22** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

### **101.03.22** ADOPTION – RÈGLEMENT (635-2022) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (607-2020) DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE LIMITANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES AFIN DE RESPECTER LES FUTURES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME POUR LIMITER L'APPLICATION DE L'EXCEPTION À LA SUSPENSION DES OPÉRATIONS CADASTRALES

---

Le Directeur général dépose le projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER les versions française et anglaise du Règlement (635-2022) modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme pour limiter l'application de l'exception à la suspension des opérations cadastrales comme suit :

**Règlement 635-2022**  
**modifiant le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant**  
**les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations**  
**du nouveau plan d'urbanisme pour limiter l'application de l'exception**  
**à la suspension des opérations cadastrales**

---

#### NOTE EXPLICATIVE

*Le règlement limite l'application de l'exception à la suspension des opérations cadastrales prévue à l'article 9 du Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire aux opérations cadastrales de moins de cinq (5) lots qui n'implique aucune ouverture de nouvelle rue.*

---

CONSIDÉRANT l'article 112.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., ch. A-19.1) ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

CONSIDÉRANT la résolution de contrôle intérimaire 288-09-20 du 9 septembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entamé, en septembre 2020, le processus de préparation de la refonte du plan d'urbanisme et de toute la réglementation en cette matière afin de mettre à jour les grandes orientations de la Municipalité ainsi que les règles régissant l'urbanisme et l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter l'accroissement de la densité d'occupation du territoire dans certains secteurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE la réalisation d'un projet de lotissement conforme aux règlements en vigueur pourrait compromettre l'accomplissement de la vision stratégique et des nouvelles orientations du conseil en matière de développement du territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin lors de la séance ordinaire du 9 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 9 mars 2022;

ATTENDU la présentation sommaire du projet de règlement par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit:

### **CHAPITRE 1: DISPOSITIONS INTRODUCTIVES**

1. ***Préambule*** - Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. ***But*** - Le présent règlement a pour but de permettre d'éviter de compromettre l'accomplissement et la réalisation de la vision et des nouvelles orientations du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
3. ***Objectif*** - L'objectif du règlement est de bonifier le Règlement (607-2020) de contrôle intérimaire limitant les opérations cadastrales afin de respecter les futures orientations du nouveau plan d'urbanisme en y ajoutant une limitation à l'application de l'exception à la suspension des opérations cadastrales contenue au règlement.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il vise également à permettre à nouveau au conseil municipal de pouvoir bénéficier du temps nécessaire pour compléter la préparation et l'adoption du nouveau plan d'urbanisme qui remplacera celui en vigueur depuis 2007.

### **CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES**

4. ***Ajout d'une condition à l'exception relative aux opérations cadastrales*** – L'article 9 est modifié par l'ajout, après l'alinéa 2, de l'alinéa suivant : « Les deux premiers alinéas s'appliquent uniquement si l'opération cadastrale visée est de moins de cinq (5) lots et n'implique pas l'ouverture d'une nouvelle rue. »

### **CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINALES**

5. ***Entrée en vigueur*** - Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Greffier-trésorier

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **102.03.22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la session extraordinaire est levée à 20h15 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Hugo Lépine  
Directeur général /  
Greffier-trésorier

Vingt personnes ont assisté à la séance.